

La longue-vue



L'édito

Non à la guerre ! Non au budget de guerre !

2017 : 32,30 Mds
2027 : 56,90 Mds

Ce 18 mars 2026, à l'occasion du lancement du chantier du futur porte-avion, MACRON a annoncé que d'ici le 13 juillet, le parlement aura à voter une augmentation de la Loi de Programmation Militaire. « À l'issue, nous aurons, en 2027, **doublé** le budget de nos armées ! »

Mais où va-t-il prendre l'argent ? Le honteux budget 2026 est passé par 49.3 et il a eu pour résultat pour la DGFIP, des suppressions d'emplois, le gel des salaires, la baisse de nos budgets de fonctionnement, etc.

Encore plus grave, le général MANDON avait annoncé qu'il fallait que la France devait accepter de perdre ses enfants, préparant les esprits à la guerre.

Pour La CGT, c'est NON !

La guerre lancée par les États-Unis et Israël contre l'Iran met en péril le monde entier. Le prix des carburants et du gaz atteint des sommets ! Le Ministre du travail, ce 30 mars, envisage des mesures de chômage partiel en France. Demain c'est une **inflation spectaculaire** qui nous attend.

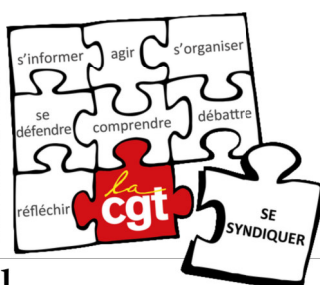
La CGT revendique le blocage des prix !

La guerre, c'est la mort, la ruine et la misère.

Ce 23 avril, la CGT manifesterà à TOULON contre la guerre, notre section syndicale a signé l'appel international contre la guerre et prépare le meeting international contre la guerre de LONDRES le 20 Juin.

Car seuls les peuples peuvent arrêter la guerre !

Nous appelons les agents des Finances publiques du Var à soutenir toutes les initiatives contre la guerre ! •



CGT Var Finances publiques 83
20 place Noël Blache 83000 Toulon
Tel: 04 94 22 82 76 / 06 22 46 81 64 / 06 12 63 38 55
Mail: cgt.ddfp83@dgfip.finances.gouv.fr
Site: <https://83.cgtfinancespubliques.fr/>
Facebook: CGT Finances Publiques 83





ETP ... la suite ...

Dans notre LLV 44, nous tentions de décoder pour vous le nouveau référentiel emploi en Équivalent Temps Plein. Avec des éléments de la

DG et de la DDFIP 83, nous avons abouti à ce comparatif :

	TOTAL des Emplois	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	A	Huissier	B	B géo	C	AT
TAGERFIP 2025	1169	13	30	19	32	230	7	500	15	304	13
ETP 2026	1143			94		250	6	485	15	287	
Différences	-26			0		20	-1	-15	0	-30	

Lors du CSAL, nous avons donc demandé à la direction de nous apporter des réponses sur :

- le différentiel de 26 postes entre TAGERFIP et ETP : créations ou suppressions de poste ?
- la localisation précise des suppressions d'emploi (résidence/service)

Anticipant la non-réponse de la DDFIP, la CGT n'a pas siégé en seconde séance et nous avons eu raison ! Aucun élément tangible n'a été présenté hormis l'argument de « on ne peut pas comparer deux référentiels différents ! » Bref, au CSAL, c'était « circulez, y a rien à voir ! »



Ainsi, au prétexte d'un recentrage de la méthode d'allocation des emplois sur les « critères de charges de travail, d'enjeux et du contexte socio-économique », **la règle c'est qu'il n'y en a plus !** L'opacité est de mise pour ce qui est du nombre d'emplois dans les services car avec ce nouveau référentiel, la direction sera libre de déplacer des agents au titre du réajustement du nombre d'emplois ETP sur un service ou une mission.

Mais quand sera t-il des sur-nombre ? Réponse de la DG : « Afin d'assurer une mise en œuvre progressive de la nouvelle cible en ETP, les directions disposeront d'un délai pour résorber les situations de surnombre en local, période à l'issue de laquelle les agents restant en situation de surnombre pourront être positionnés à la disposition du directeur et seront invités à participer au mouvement local et/ou national afin de leur permettre de retrouver une affectation pérenne dans les meilleurs délais ».

Ainsi, au gré des restructurations (exemple suppression des PCE), des suppressions de postes, des priorités, les agents deviennent malléables et corvéables à merci, avec des **mobilités forcées** à la clé. La CGT exagère ? La DDFIP annonce aux syndicats 4 transferts de B et 2 C des SIE varois (notez que l'on ne parle pas de suppressions de postes !) vers les nouveaux Centres de Contacts Professionnels (CC Pro) sans localiser ces postes. Et dans le même temps, elle annonçait aux chefs de services le nombre de chaises qu'elle supprimait dans leur poste !!

Voici trois exemples :

SGC TOULON	TOTAL des Emplois	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	A	Huissier	B	B géo	C	AT
TAGERFIP 2025	28	1	0	0	1	3	0	17	0	6	0
ETP 2026	27			2		4	0	16	0	5	
Différences	-1			0		1	0	-1	0	-1	

SIE TOULON	TOTAL des Emplois	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	A	Huissier	B	B géo	C	AT
TAGERFIP 2025	38	0	1	0	0	3	0	31	0	3	0
ETP 2026	35			1		4	0	28	0	2	
Différences	-3			0		1	0	-3	0	-1	

SIP TOULON	TOTAL des Emplois	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	A	Huissier	B	B géo	C	AT
TAGERFIP 2025	55	0	0	1	1	3	0	19	0	31	0
ETP 2026	52			2		4	0	19	0	27	
Différences	-3			0		1	0	0	0	-4	



Contre l'opacité, une seule solution : un règlement local définissant des règles claires ! La CGT ouvre le débat ! •



Pas touche à mes droits !

Le temps, c'est de l'argent ! C'est sûrement ce qui motive la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) à envisager de réduire le nombre d'autorisations d'absence pour motif familial et thérapeutique. Quelles seraient les mesures ?

Concernant la **garde d'enfants malades** :

- de 0 à 11 ans : 6 jours
- de 12 à 16 ans : 3 jours

Le doublement des jours seraient réservé aux parents isolés

- enfant handicapé + 16 ans : plus d'autorisation d'absence

Concernant les **événements familiaux** :

- mariages et PACS : 4 jours au lieu de 5
- décès : 3 jours, uniquement pour parent proche (conjoint, père, mère) sous réserve de la nécessité de service !



Dernière minute => le gouvernement suspend la publication du décret ! Mais pour combien de temps ??

Et ce n'est pas tout ! La DGAFP veut aussi remettre en cause l'octroi du **temps partiel thérapeutique**. En effet, ce dispositif est victime de son succès puisque trop d'agents en bénéficient ! Rappelons qu'il est question de la santé des agents et que ce droit découle d'une prescription médicale ! Mais qu'importe, pour la DGAFP, c'est de **la force de travail** en moins (tiens une référence à l'ETP) ! Les conditions seraient donc durcies pour en bénéficier (délais, entretien préalable, etc).

Nantis, les fonctionnaires ?! Faux ! Les nantis sont les entreprises qui perçoivent 211 milliards d'€ d'aides et subventions et les milliers d'hyper riches qui ne payent pas d'impôt sur le revenu !!

Marre d'être tondus ! **Pas touche aux autorisations d'absence ! •**



Fraude à la carte grise

En 2017, l'État décidait de fermer les guichets de carte grise dans les Préfectures. Trop chronophage. Tout le catéchisme libéral ronronnait pour soutenir la réforme : se recentrer sur les missions essentielles de l'État, externaliser à des acteurs plus agiles, bla bla bla...

Dix ans après, la Cour des Comptes nous dit qu'un **million de voitures circulent sans immatriculation propre et que les excès de vitesse de grande vitesse ont augmenté de 160 %**.

La fraude peut s'exercer par usurpation des identifiants d'un garage existant mais c'est souvent par la création d'une entreprise éphémère qui va créer de toute pièce des centaines d'immatriculations avant de disparaître. On les appelle les garages fantômes.

La Préfecture sait, la police sait, la DGFIP sait, mais personne ne fait rien !

Le coût de la **fraude est estimé à un demi milliard d'€**, une « paille » dans le budget de l'État. Ce à quoi il faut ajouter les montants faramineux d'amendes non payées et irrécouvrables faute de trouver le réel contrevenant et qui plombent les Trésoreries Amendes.

Encore et toujours, comme pour les autoroutes et tant d'autres services, **privatiser est une aberration politique mais aussi économique**.

La Cour des Comptes conclut son rapport par « **une reprise en main d'urgence par l'État** » ! Chiche ! **Re-nationalisez le service de délivrance des cartes grises !**

Dans 10 ans, fera t-on le même constat avec la facturation électronique et l'obligation faite aux entreprises (y compris les auto-entrepreneurs) de recourir à une plateforme « agréée » pour établir et recevoir des factures ? ●



Les brèves ...

Pris la paille dans le saladier de farine, le DRFIP de Paris a été contraint de quitter précipitamment ses fonctions.

En attendant la retranscription de ses exploits dans le prochain livre d'or des sanctions, nous vous laissons deviner si la peine aurait été la même pour le commun des agents de la DGFIP.

En tout cas il semble hors de cause dans la fuite des données FICOB. C'est déjà ça ! •

« Les yeux dans les yeux, il n'est pas vrai que des milliers de français fortunés ne payent aucun impôt sur le revenu ! »

FAUX ! Une note de Bercy est venue contredire les propos de Mme de Montchalin. Crédits et réductions d'impôt, optimisation fiscale, création d'holding permettent à plus de 13000 « fortunés » d'éviter de payer l'impôt sur le revenu !

Ce **mensonge** a été salué par Macron puisqu'il l'a nommée Présidente de la Cour des Comptes !! Encore mieux qu'une médaille en chocolat !! •



Suite à un contrôle interne, la DGFIP a lancé auprès de **2000 agents** une opération de **recouvrement d'indus** !

Alors qu'elle prône l'empathie dans son plan santé mentale, la DGFIP n'y est pas allée de main morte pour réclamer les sommes qu'elle a versées à tort aux agents sur la période non prescrite, soit 2 ans ! Elle est même allée réclamer ces indus à des retraités !!

En terme de bienveillance, peut mieux faire !! •

A peine la barrière de Saint-Bernard à Toulon a-t-elle été réparée que la voilà pliée en deux à cause d'un camion ...

Le mauvais sort s'acharne vraiment sur l'entrée du parking des agents ! **Peut-être faudrait-il envisager un désenvoûtement ?**

Suite au prochain épisode ... •



La CGT Finances Publiques a dénoncé les conditions déplorables d'accès aux colonies de vacances ASF. Entre un site internet saturé obligeant les parents à patienter des heures sans garantie de réservation et la fin du système de ramassage départemental, l'organisation est devenue un calvaire logistique.

Financièrement, le constat est amer : les tarifs explosent sans communication préalable alors que les séjours s'empressent de rétrécir, supprimant notamment les formats de 18 jours. À cela s'ajoute l'aberration d'une réduction familiale conditionnée à une durée de séjour identique, excluant de fait de nombreuses fratries.

Dans un contexte de gel du point d'indice et d'inflation persistante, ces hausses privent de nombreux collègues du seul moyen d'offrir des vacances à leurs enfants.

De l'argent pour nos enfants et l'action sociale, pas pour des médailles en chocolat et encore moins la guerre !